LES 6 SITES EN FRANCE

HENIN-CARVIN

Les Cokes de Drocourt

Population
50 000 habitants

Nom du lieu
Les Cokes de Drocourt

Aire de réflexion
61 ha

Périmètre opérationnel
5,9 ha

I-THEME

Marquée par l'industrie minière aujourd'hui disparue, l'agglomération souhaite recomposer son territoire en capitalisant ses atouts paysagers et urbains. La création d'un Grand Parc Urbain sur une friche industrielle (projet en cours) doit être l'occasion de créer une nouvelle polarité urbaine en travaillant sur l'intégration de ce parc dans un tissu de cités minières déstructuré et étalé, et en proposant de nouveaux aménagements qui permettent de trouver un équilibre entre bâti, éléments naturels et contexte local.

II-AGGLOMERATION

Située à 30 km au sud de Lille, la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin souhaite profiter de sa situation géographique pour retrouver un nouvel élan après la fermeture progressive de ses exploitations minières. La nécessité de retrouver une dynamique passe par la reconversion de ces friches (activités tertiaires, logistique, tourisme vert, etc.) et par le renforcement de sa structure urbaine pour répondre aux besoins de sa population locale et de la métropole lilloise.

III-SITE

Ce site est profondément marqué par les terrils qui surplombent les différentes cités minières environnantes. Localisé en périphérie d'un futur Grand Parc Urbain, l'aire de réflexion enserre deux voies routières, axes structurants du territoire, ainsi que des cités minières caractéristiques (coron, cité pavillonnaire et cité jardin). Le périmètre opérationnel, situé à proximité d'une cité minière et entre deux terrils, est au cœur d'un paysage modelé par l'activité minière et parsemé de quelques habitations et d'importantes "poches vertes".

IV-PROGRAMME

Le programme comprend, sur le périmètre opérationnel, la création d'environ 300 logements mixtes (maison de ville, petit collectif) en location et accession à la propriété, en favorisant une réflexion qualitative sur des typologies innovantes en rapport avec la cité jardin voisine. L'implantation de commerces et de services de proximité est également à prévoir. Une réflexion est à mener sur le traitement des espaces publics afin de structurer physiquement et socialement le territoire (traitement des franges du futur parc, mise en liaison des cités minières).

V-ENJEUX

FONCTIONNEL/SOCIAL

L'enjeu porte sur l'intégration du futur parc urbain et sur les liaisons entre les cités minières mais également sur le développement urbain de ce secteur en proposant des typologies innovantes de logements pour les populations actuelles et futures.

QUALITES SPATIALES

Le traitement des limites bâti-non bâti et cité minière-parc est essentiel pour ce secteur. Il s'agit de tirer parti du voisinage du futur parc et de parvenir à densifier la trame urbaine sans nuire aux qualités naturelles du site et en s'appuyant sur les typologies des cités jardins voisines.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit de donner une nouvelle identité à ce territoire déstructuré et marqué par son histoire industrielle en valorisant ses qualités paysagères et en favorisant une mixité sociale pour lutter contre les phénomènes de ghettoïsation.